



- COMITE SYNDICAL

DU 28 SEPTEMBRE 2010 -

L'an deux mil dix, le vingt huit septembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France Mmes TUFEU, KAZAZIAN
MM WINDELS, LAURET, FAUCHE,
BRICOT, POLEHAJLO, STABLO, GOMES
délégués titulaires,
M. FERON, délégué suppléant

NOMBRE DE
DELEGUES

Communauté de Communes
Du Haut Val d'Oise

Mmes, RICHY, DE CLERCQ,
MM DUCKMAN, OLLIVIER, COCU, LEBON,
SUIRE, COACHE, PEPIN, SALLES, BEGHIN,
délégués titulaires,
MM DECAIX, CANETE-MUNOZ délégués suppléants

En exercice :

56

Présents :

38

Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des trois forêts Mmes VASSEUR, CHAUMERLIAC, VILLALARD et
MM CORMERY, DEGOUY, DELIGNIERES, MACE,
TARDIF, LEBIHAN, BALAC, délégués titulaires
Mme CORBUN déléguée suppléante

Votants :

38

Communauté de communes De la Vallée du Sausseron M SAURON, délégué titulaire,

Communauté de Communes De la Vallée des Impressionnistes M LAROCHE délégué titulaire

NERVILLE LA FORET MM CHARPILLAT, BOUDER délégués titulaires,
FROUVILLE Non représenté,

Absents excusés : Madame GREEN,
Messieurs RAUX, JUILHARD,

Assistaient également à la réunion : VEOLIA / GENERIS: Monsieur CAILLOL.
SEPUR: Monsieur BARDIN
ECO-EMBALLAGES : Monsieur CAMPILLO
Syndicat TRI-OR: Madame LIS-RIBEIRO,

Secrétaire de séance : Monsieur SALLES ;

- PRESENTATION DES CHIFFRES CLES 2009 DU SYNDICAT TRI-OR PAR ECO-EMBALLAGES -

A la demande du Syndicat TRI-OR, Monsieur Jean-Jacques CAMPILLO est venu présenter les chiffres clés du syndicat pour l'année 2009. L'analyse a mis l'accent sur :

- * les tonnages reçus par le syndicat et le poids en kilo par habitant sur l'année comparé à la moyenne nationale.
- * L'évolution des soutiens d'Eco-Emballages envers le Syndicat tant au niveau des soutiens au tri qu'au niveau du soutien à la communication ;
- * Les performances et la qualité du tri du syndicat TRI-OR par matériau comparées à la moyenne nationale ;
- * Les impacts de la collecte sélective du syndicat sur l'environnement ;

- INFORMATIONS DU PRESIDENT -

Après avoir chaleureusement remercié Monsieur CAMPILLO pour son exposé, Monsieur le Président s'adresse à l'assemblée sur les points suivants :

- **La remise aux normes de l'usine de compostage :**

Ce jour à 14h30 a eu lieu une première réunion de synthèse entre le syndicat TRI-OR et la société INDDIGO afin d'exposer les premières pistes de réflexion quant à la remise aux normes de l'usine de compostage ;

- **Les tonnages sur les 8 premiers mois de l'année 2010:**

Le fait le plus marquant est que le tonnage des OMR qui ne cessait de diminuer depuis le début de l'année 2010, a connu une forte augmentation en juillet, ce qui a eu pour effet d'effacer la baisse continue des 6 premiers mois de l'année ;

- **Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter d'ajouter un point à l'ordre du jour initial, il s'agit de la candidature du centre de tri du Syndicat TRI-OR pour être site pilote afin d'instaurer des consignes de tri « élargies » pour le plastique ;

- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 22 juin 2010 -

Monsieur FERON, délégué de Saint Martin du Tertre demande que le point traitant des DASRI dans le P.V. du 22 juin soit quelque peu modifié pour une meilleure compréhension ; ceci sera fait ;

Monsieur COCU, délégué de bruyère demande qu'il soit ajouté au PV, le fait que soit joint pour chaque message concernant les problèmes de collecte des photos prouvant l'impossibilité de collecter.

Aucune autre remarque n'étant formulée. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

D'autre part, il est demandé de faire parvenir par mail, les dates de réunion du syndicat dès que celles-ci sont connues.

- DECISION MODIFICATIVE N°2 -

Après avoir entendu les explications du Vice président des finances, Monsieur Windels demande au Conseil Syndical d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>673 TITRES ANNULES (sur exercice antérieur) 500 €</i>	
<i>654 Pertes sur créances irrécouvrables 138 €</i>	
<i>6811 DOTATION AMORTISSEMENT 19 927 €</i>	
<i>022 DEPENSES IMPREVUES - 22 638 €</i>	
<i>023 VIRMT A LA SECT INVEST. 2 073 €</i>	
TOTAL 0	TOTAL

SECTION INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>21 IMMO CORPORELLES (points enterres) + 22 000,00 €</i>	<i>28 AMORTISSEMENTS 19 927 €</i>
	<i>021 VRMT DE LA SEC FONCT. 2 073 €</i>
TOTAL + 22 000 €	TOTAL + 22 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2.

- MISE EN PLACE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DASRI - - Demande de subventions -

Lors de la dernière réunion du comité syndical, le 22 juin dernier, l'assemblée a voté à l'unanimité pour la solution de mise en place de points de collecte des DASRI dans les pharmacies du Syndicat TRI-OR qui le désireront ;

Après avoir organisé une réunion avec les institutions susceptibles de nous aider financièrement, tous les dossiers de demande de financement sont prêts, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à faire parvenir ces différents dossiers de demande de subvention à ces institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...).

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à faire parvenir ces différents dossiers de demande de subvention aux institutions précitées.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE DEUXIEME CLASSE -

Aujourd'hui le Syndicat TRI-OR fonctionne avec deux ambassadrices de tri ;

Jusqu'alors ces postes étaient occupés par des contrats d'une durée maximale de trois ans ;

Afin de pérenniser un poste au service communication, Monsieur le vice président en charge du personnel propose de créer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité :

1. La création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet pour assurer la fonction de responsable du service communication du Syndicat TRI-OR.
2. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- EVENTUELLE MISE EN PLACE DE LA RECUPERATION DE PNEUS EN DECHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE -

Suite à une demande écrite du maire de la commune de Ronquerolles, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de soumettre de nouveau à la discussion le problème de l'accueil des pneus en déchetterie ;

Présentation de l'Eco-organisme ALIAPUR :

Aliapur est l'acteur de référence dans la valorisation des pneus usagés ;

Cet organisme a été créé pour la mise en œuvre du Décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneumatiques usagés, dans le cadre des obligations environnementales des manufacturiers et importateurs de pneumatiques. Courant 2009, les dispositions de ce décret ont été transposées dans les articles R 543-137 à 152 du Code de l'Environnement.

Depuis sa création, Aliapur gère chaque année plus de 80% du total des pneus usagés laissés par les consommateurs en France.

Procédure pour mettre en œuvre cette récupération de pneus en déchetterie :

Après avoir pris contact avec les acteurs concernés il apparaît que les Etablissements LADOUGNE – 1, Chemin des 4 rainettes – 60530 LE MESNIL EN THELLE – sont nos repreneurs éventuels. Cette entreprise viendrait gratuitement sur le site du Syndicat récupérer, avec leur propre benne, des pneus **propres, secs et déjantés**. La collecte manuelle de ces pneus impose que ceux-ci soient stockés sur un sol aménagé à l'abri des intempéries.

Conformément à la « Charte de reprise des pneumatiques usagés en déchetteries » cette collecte par le repreneur désigné ne concernera que les pneus de voiture et de deux-roues. Ces pneus devront être déposés uniquement par des particuliers habitant sur le territoire du Syndicat, ils devront être déjantés, exempts de terre et ne devront pas être mélangés à des déchets. Le stockage de ces pneus devra se faire à l'abri, en pile ou en benne, et l'accès aux zones de stockage devra être sécurisé.

Les pneus poids-lourds, agricoles et génie civil, les pneus pleins et les pneus issus des professionnels et de l'ensilage sont exclus de ce dispositif.

Les membres du conseil entament une discussion sur le sujet et de nombreuses questions émergent. Aussi est-il décidé de mettre en place un groupe de travail afin d'examiner toutes les

contraintes, les questions d'autorisation, d'assurance,...et de prendre ultérieurement une décision après avoir pris en considérations tous les tenants et les aboutissants de ce projet.

Le groupe de travail est composé des délégués volontaires suivants :

- Monsieur SAURON (commune d'Hédouville),
- Monsieur SALLES (commune de Ronquerolles)
- Monsieur FERON (commune de Saint-Martin-du-Tertre).

Ce groupe de travail sera réuni dès que les documents réglementaires du site de Champagne-sur-Oise seront en notre possession ;

- DEMANDE RELATIVE A L'ADHESION A LA « FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES DE COMPOSTAGE ». -

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que lors du dernier comité syndical il avait présenté la « Fédération Nationale des Collectivités de Compostage ».

Aujourd'hui, Monsieur le Président propose à cette même assemblée de discuter d'une éventuelle adhésion à cette fédération ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical a voté de la manière suivante :

Pour : 0

Abstention : 1

**Le comité syndicat refuse donc d'adhérer à la « FEDERATION NATIONALE DES
COLLECTIVITES DE COMPOSTAGE ».**

20 h 10 : Départ de Monsieur le Vice président en charge des finances.

- CANDIDATURE « SITES PILOTES » - « TRI ET RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES PLASTIQUES MENAGERS » DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUES

Suite à l'appel à candidature d'Eco-Emballage, le syndicat TRI-OR a décidé de postuler pour être sélectionné comme site pilote dans le cadre de l'expérimentation du programme d'extension des consignes de tri plastiques.

En quelques mots, le tri du plastique dans les bacs bleus ne se limitera plus aux seuls bouteilles et flacons plastiques mais intégrera désormais les barquettes et les films plastiques.

Dans le cadre de la constitution de ce dossier, il est demandé aux collectivités candidates de confirmer leur volonté de se lancer dans cette opération par une délibération qui assure, au cas présent, que le Syndicat TRI-OR s'engage à :

- mettre en place l'extension des consignes auprès de l'ensemble de la population concernée par l'expérimentation entre le 1er janvier et le 1er octobre 2011,
- assurer la continuité de l'expérimentation et de son suivi jusqu'à fin 2012, y compris en cas de contrats de services venant à échéance durant cette période,
- disposer d'un centre de tri apte à recevoir le nouveau flux au plus tard en octobre 2011,
- assurer la traçabilité complète des flux (collecte, tri, recyclage),

- mettre en place une organisation garantissant la qualité des informations techniques, organisationnelles et économiques permettant l'évaluation des résultats,
- transmettre le rapport définitif, comprenant en particulier tous les éléments de l'évaluation finale, pour le 31 mars 2013 au plus tard,
- signer un contrat « site pilote » avec Eco-Emballages.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de voter pour l'engagement ci-dessus décrit auprès d'Eco-Emballages ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à candidater auprès d'Eco-Emballages pour l'expérimentation du programme d'extension des consignes de tri plastiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.